



Plate-forme Naturalisation
Région Centre-Val de Loire

Demande d'acquisition de la nationalité française par décret (article 21-15 du code civil)

CONSTITUTION DU DOSSIER

VOUS DEVEZ TRANSMETTRE UN DOSSIER CONTENANT :

- LA PRÉSENTE LISTE AVEC L'INDICATION DES PIÈCES TRANSMISES (EN COCHANT LES CASES) ;
- LES DOCUMENTS MENTIONNÉS CI-APRÈS SUIVANT VOTRE SITUATION ET CLASSÉS DANS L'ORDRE DES RUBRIQUES.

LES PHOTOCOPIES DOIVENT ÊTRE LISIBLES.

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RENVOYÉ.

EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, DES PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES POURRONT VOUS ÊTRE DEMANDÉES AU COURS DE L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER.

LE DOSSIER DOIT ÊTRE ACTUALISÉ AUPRÈS DU SERVICE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

	ORIGINAL	COPIE
Cerfa n° 12753*02 daté et signé	<input type="checkbox"/> 2	
Le cas échéant, la demande de francisation CERFA n°65-0054 et/ou la demande de choix d'un nom de famille pour votre 1er enfant mineur CERFA n° 15286*01	<input type="checkbox"/> 1	
Timbre fiscal à 55 € <u>Nouveau !</u> Depuis le 2 janvier 2019, il est possible d'acheter un timbre électronique pour cette procédure. Attention, la durée de validité du timbre est limitée à 6 mois. Vous pouvez l'acheter via le site internet : https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp en indiquant comme motif « Nationalité française ».		<input type="checkbox"/> 1

	ORIGINAL	COPIE
Photographie d'identité format 35x45 mm, tête nue portant vos nom, prénom et date de naissance au verso	<input type="checkbox"/> 3	
Enveloppe lettre suivie de 500 g vierge	<input type="checkbox"/> 1	
Enveloppe libellée à votre adresse timbrée au tarif en vigueur	<input type="checkbox"/> 1	
Le cas échéant, la photocopie de la décision rendue sur votre précédente demande d'acquisition de la nationalité française		<input type="checkbox"/> 1

ETAT CIVIL/NATIONALITE

- Les actes d'état civil doivent être fournis en original
- Les actes d'état civil délivrés par l'administration française doivent dater de moins de trois mois
- Lorsque l'acte est délivré en langue étrangère, vous devez également joindre une traduction produite en original établie par un traducteur agréé (liste des experts judiciaires établie par les cours d'appel ou la cour de cassation disponible auprès du tribunal d'instance de votre domicile) ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Suisse. (Liste à l'adresse : <http://37.accueil-etrangers.gouv.fr/acces-a-la-nationalite-francaise>. Après avoir choisi la procédure qui vous concerne, cliquer sur « où s'adresser »)
- Les actes d'état civil étrangers doivent être pour certains pays légalisés ou apostillés (s'adresser à l'ambassade ou au consulat du pays d'origine). Ne négligez pas cette démarche qui peut être longue à accomplir.
- Si des erreurs apparaissent dans vos actes d'état civil, il convient de fournir une attestation de concordance délivrée par votre consulat ou ambassade.

ETAT CIVIL/NATIONALITE	ORIGINAL	COPIE
Copie intégrale de votre acte de naissance avec indication du nom des père et mère, délivré par l'officier d'état civil du lieu où l'acte de naissance est conservé. Si en langue étrangère : traduction par un traducteur agréé et le cas échéant : - légalisation ou apostille - jugement supplétif <i>Si réfugié, il convient de fournir l'acte original de naissance délivré par l'OFPRA</i>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Documents relatifs aux dates, lieux de naissance et, le cas échéant, de mariage de vos père et mère (acte de mariage, de naissance ou de décès des père et mère avec les noms, prénoms, date et lieu de naissance). Ils permettront au service central d'état civil d'établir des actes de l'état civil français complets. A défaut, ces actes ne pourront être complétés que sur instruction du Parquet de Nantes traduction par traducteur agréé		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1
le cas échéant, tout document justifiant d'une modification de votre nom		<input type="checkbox"/> 1
Photocopie de votre passeport : 1ère page + pages comportant un visa (+ original à apporter lors de l'entretien)		<input type="checkbox"/> 1
Copie intégrale de l'acte de mariage : <ul style="list-style-type: none"> • en cas d'unions antérieures, les originaux des copies intégrales des actes des différents mariages 	<input type="checkbox"/> 1 par mariage	

<ul style="list-style-type: none"> le cas échéant, tout document justifiant de l'identité du conjoint, si celle-ci est incomplète dans l'acte de mariage <p>Si mariage à l'étranger, traduction par traducteur agréé et le cas échéant : légalisation ou apostille si vous avez conclu un PACS, le récépissé d'enregistrement délivré par le tribunal d'instance</p>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Tout document justifiant la dissolution du ou des mariages (jugement de divorce, décision de séparation de corps, ordonnance de non-conciliation, acte de répudiation, acte de décès du conjoint...)	<input type="checkbox"/> 1	
Copie intégrale de l'acte de naissance de l'(ou des) enfant(s) mineur(s) si naissance à l'étranger, traduction par traducteur agréé et le cas échéant : légalisation ou apostille Original du jugement d'adoption pour les enfants concernés Certificat de nationalité française pour les enfants français (à défaut de mention de la nationalité française dans la copie intégrale de l'acte de naissance).	<input type="checkbox"/> 1 par enfant <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	

CASIER JUDICIAIRE ETRANGER

CASIER JUDICIAIRE ETRANGER	ORIGINAL	COPIE
Extrait de casier judiciaire étranger ou document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du ou des pays où vous avez résidé au cours des 10 dernières années pour les personnes ayant moins de 10 ans de présence en France Rq : non exigé si réfugié ou apatride protégé par l'OFPRA ou enfant entré mineur en France + traduction originale et le cas échéant : - légalisation ou apostille	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1

CONNAISSANCE LANGUE FRANCAISE

CONNAISSANCE LANGUE FRANCAISE	ORIGINAL	COPIE
Diplôme délivré par une autorité française niveau Vbis ou diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français (DELF) au moins équivalent au niveau B1 ou attestation du niveau B1 oral (de moins de 2 ans) délivrée par un organisme agréé (liste en dernière page) Si dispense, il convient de fournir : -Diplôme délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français - Certificat médical pour les personnes souffrant d'un état de santé déficient chronique <i>Les personnes âgées d'au moins 60 ans et les personnes handicapées n'ont pas à produire ce diplôme ou cette attestation</i>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1

RESIDENCE

RESIDENCE	ORIGINAL	COPIE
Photocopie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité ou de votre carte nationale d'identité si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détention d'un titre de séjour.		<input type="checkbox"/> 1
Photocopie du certificat de réfugié (si vous en avez le statut)		<input type="checkbox"/> 1
Photocopie recto-verso du titre de séjour de votre conjoint s'il ne s'associe pas à votre demande ou de vos parents s'ils vous prennent en charge		<input type="checkbox"/> 1
Certificat de scolarité pour l'année en cours pour les enfants de moins de 18 ans ou photocopie du carnet de santé (1ère page et vaccins), jugement statuant sur la garde de l'enfant ou attestation de présence en crèche pour les enfants non scolarisés		<input type="checkbox"/> 1
Décision autorisant l'entrée en France des membres de la famille (certificat délivré par l'Office Français de l'Immigration)		<input type="checkbox"/> 1

SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES

SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES	ORIGINAL	COPIE
<p><u>Si vous êtes salarié :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - copie du contrat de travail avec la date d'embauche, l'activité exercée et le salaire - les trois derniers bulletins de salaire. En cas de mariage, Pacs ou concubinage, les trois derniers bulletins de salaire du conjoint ou concubin et ses 3 derniers avis d'imposition - les certificats de travail concernant si possible les trois dernières années ou l'historique de l'intérim sur les 12 derniers mois <p><u>Si vous êtes demandeur d'emploi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - justificatif d'inscription à pôle emploi - les trois derniers bordereaux de versement des indemnités - tous justificatifs de votre activité professionnelle, si possible au cours des trois dernières années <p><u>Si vous êtes commerçant, artisan, exploitant agricole, gérant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers, Kbis de moins de trois mois - statuts de la société pour les dirigeants ou associés - bilan financier des trois derniers exercices - bordereau de situation fiscale de la société dont vous êtes soit actionnaire, soit gérant <p><u>Si vous exercez une profession libérale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie de l'inscription à l'ordre professionnel - justificatif des ressources des trois dernières années <p><u>Si vous êtes étudiant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - certificat de scolarité depuis l'entrée en France 		<input type="checkbox"/> 1

<p>-photocopie des diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en France</p> <p>- si vous êtes boursier, une notification définitive d'attribution de bourse indiquant le montant de la bourse</p> <p>- si vous êtes pris en charge par vos parents, photocopie recto-verso de leur titre de séjour et de leur dernier avis d'imposition. S'ils résident à l'étranger, un justificatif des versements</p> <p>Si vous êtes retraité :</p> <p>- Titre de pension et dernier bordereau de versement</p> <p>Si vous êtes handicapé:</p> <p>- décision de la CDAPH en cours de validité mentionnant le taux d'invalidité, une attestation de travail en structure de travail protégé</p> <p>- carte d'invalidité et bordereau de versement d'une pension ou d'une allocation d'invalidité</p> <p>Si vous êtes pris en charge par votre conjoint, votre concubin ou un tiers :</p> <p>- un justificatif des ressources de celui-ci</p>		
<p>Si vous bénéficiez de revenus mobiliers ou immobiliers en France ou à l'étranger</p> <p>- une déclaration datée et signée précisant la nature, l'origine et l'évaluation de votre patrimoine</p> <p>- une attestation bancaire précisant le montant des revenus de votre patrimoine et/ou le montant et la périodicité des versements si vous avez des revenus provenant de l'étranger</p> <p>Si vous louez des biens immobiliers :</p> <p>- la copie du ou des contrats de bail</p>		<input type="checkbox"/> 1
Photocopie du dernier relevé de prestations familiales (CAF)		<input type="checkbox"/> 1

SITUATION FISCALE

SITUATION FISCALE	ORIGINAL	COPIE
Bordereau de situation fiscale P237 de moins d'1 mois portant sur les trois dernières années	<input type="checkbox"/> 1	
Photocopie complète des 3 derniers avis d'imposition et des bulletins de salaire de novembre et décembre sur ces 3 années		<input type="checkbox"/> 1 par avis et bulletins
En cas de mariage, Pacs ou concubinage, les avis d'imposition et/ou de non-imposition des trois dernières années de votre conjoint, concubin ou pacsé, accompagnés de ses bulletins de salaire de novembre et décembre		<input type="checkbox"/> 1 par avis et bulletins

DOMICILE

DOMICILE	ORIGINAL	COPIE
<p>Justificatif de domicile</p> <p>Si vous êtes locataire :</p> <p>- contrat de location+ les 3 dernières quittances de loyer + la dernière facture de téléphone ou d'électricité</p> <p>Si vous êtes propriétaire :</p> <p>- copie de l'acte de propriété</p> <p>Si vous êtes hébergé :</p>		<input type="checkbox"/> 1

- attestation d'hébergement + justificatif d'identité de la personne qui vous héberge + un justificatif de domicile récent de votre hébergeur		
---	--	--

SITUATION MILITAIRE

SITUATION MILITAIRE	ORIGINAL	COPIE
Facultatif : pour les anciens combattants et les légionnaires, un état des services, les décorations et citations obtenues		<input type="checkbox"/> 1

Votre dossier complet est à transmettre par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture d'Indre-et-Loire
Plate-forme de la naturalisation-Région Centre-Val de Loire
37925 TOURS Cedex 9

ANNEXE : CENTRES AGRÉÉS EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
POUR LES ATTESTATIONS DE NIVEAU DE LANGUE
TCF et TEF

Les délais d'inscription aux sessions de test de certains organismes peuvent être longs. Dans la mesure où certaines pièces de votre dossier ont une validité de trois mois, il convient de passer le test avant de constituer votre dossier.

**Test de connaissance du français (TCF) délivré par le centre international
d'études pédagogiques (CIEP)**

Site consultable : www.ciep.fr/tcf

Organismes locaux :

Département du Cher

- Bourges

Institut coMmunautaire d'éducation permanente

7 rue Marest
Salle d'Armes Technopôle Lahitolle
18000 Bourges
Téléphone : 02.48.67.58.00
Télécopie : 02.48.50.58.07
Courriel : imep@agglo-bourgesplus.fr
Site internet : imep.bourgesplus.fr/

Département de l'Eure et Loir

- Dreux

CRIA 28

2 place d'Evesham
28100 Dreux
Téléphone : 02.37.36.06.19
Courriel : cria28@laposte.net
Site internet : www.cria28.com

- Mainvilliers

CRIA 28

7, rue Jean Rostand
28300 Mainvilliers
Téléphone : 02.37.36.06.19
Courriel : cria28@laposte.net
Site internet : www.cria28.com

Département du Loir-et-Cher

- Blois

CRIA 41

18 rue Roland Dorgelès
41000 Blois
Téléphone : 02.54.43.40.84
Courriel : contact@cria41.org
Site internet : www.cria41.org

Département de l'Indre

-Châteauroux

CRIA 36 / ADPEP 36

38 place Voltaire
36000 CHATEAUROUX
Téléphone : 06.85.37.17.75
Télécopie : 02.54.24.42.12
Courriel : cria36@adpep36.fr

- Issoudun

PG Formation

22 A place de la Chaume Apt 7
36100 Issoudun
Téléphone : 06.41.95.33.44
Courriel : patricia.girard2507@gmail.com

Département de l'Indre-et-Loire

- Tours

AFFIC CRIA 37

3, place Raspail
37000 Tours
Téléphone : 02.47.47.12.87
Courriel : cria37@gmail.com
Site internet : www.cria37.com

Tours Langues

36 rue Briçonnet
37000 Tours
Téléphone : 02.47.66.01.00
Courriel : v.broux@langues.com
Site internet : www.langues.com

Département du Loiret :

- Montargis

AGAFOR

Centre Nelson Mandela
31 avenue Chautemps
45200 MONTARGIS
Téléphone : 02.38.85.30.66
Courriel : contact@agafor.net
Site internet : www.agafor.net

- Orléans

Absolute MJ Solutions

1 boulevard de Chateaudun MBE
45000 Orléans
Téléphone : 02.36.99.02.52
Courriel : contact@amjsolutions.com
Site internet : www.amjsolutions.com

Espace C2B CRIA 45

3, rue Edouard Branly
BP 36134
45100 Orléans
Téléphone : 02.38.63.77.22
Télécopie : 02.38.63.66.33
Courriel : cria.45@orange.fr
Site internet : www.cria45.com

Test d'évaluation du français (TEF) délivré par la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)

Site consultable : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr>

Organismes locaux :

- Orléans

Absolute MJ Solutions Orléans

184 Bis Route de Sandillon
45650 Saint Jean le Blanc
Téléphone : 02.36.99.02.52
Courriel : tef.orleans@amjsolutions.com
Site internet : www.amjsolutions.com

- Tours

Tours Langues

36 rue Briçonnet
37000 TOURS
Téléphone : 02.47.66.01.00
Site internet : www.langues.com

Institut de Touraine
1 rue de la Grandière
37020 TOURS Cedex 1
Téléphone : 02.47.05.76.83
Télécopie: 02.47.20.48.98
Site internet : institutdetouraine.com

Attention ! Les tests qui suivent, passés après le 30 juin 2015, ne sont pas acceptés :

- le business language testing français (BULATS) délivré par l'université de Cambridge
- le test de français international (TFI) délivré par Education Testing Service (ETS)

L'attestation délivrée après le 18 juillet 2018 par un organisme formateur détenteur du label « Français langue d'intégration » (FLI) n'est pas acceptée.